

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 24 septembre 2015, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme MARTINANT (pouvoir à Mme FRIAUD) et M. MONIER (à Mme LASSALLE).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services et M. RÉAU, trésorier municipal.

I – Propos liminaires

M. le Maire accueille l'assemblée ainsi que M. le Trésorier et excuse différents conseillers.

II - Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

Mme PARRET et Mme GIANNINA sont respectivement élues à ces fonctions à l'unanimité.

III -Compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 19 juin 2015.

IV - Décisions prises par délégation

Douze mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 19 juin 2015. Il s'agit de :

- ★ Bris de vitres École des 4 Vents entre le 14 et le 16 janvier 2015 : acceptation de l'indemnisation,
- ★ Modification du PLU dans le cadre de la fermeture du D.A. 277 : contrat avec un bureau d'études,
- ★ Fourniture de produits alimentaires (marché n° 05/2015) : lot n° 5, fruits et légumes, avenant n° 1,
- ★ Marché de travaux ; réhabilitation de la salle des fêtes Max FAVALELLI : avenant n° 1 au lot n° 1 « Démolition, gros œuvre »,
- ★ Marché de travaux ; réhabilitation de la salle des fêtes Max FAVALELLI : avenant n° 2 au lot n° 11 « plomberie, sanitaire, ventilation »,
- ★ Remplacement des fenêtres du local F.O. de l'ex-école de CHAZEUIL,
- ★ Location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école des 4 Vents au restaurant scolaire : signature du contrat (année scolaire 2015 – 2016),
- ★ Fourniture de repas au personnel de l'organe liquidateur temporaire du D.A. 277 : signature d'une convention,
- ★ Acquisition d'un véhicule utilitaire benne d'occasion,
- ★ Sinistre du 10/12/2013 décoration de Noël Route de Moulins arrachée par un camion : indemnisation,
- ★ Distribution du trimestriel d'informations municipales « Trait d'Union » N° 6 : contrat,
- ★ Casse d'un ordinateur : acceptation de l'indemnisation.

V - Ordre du jour complémentaire

Depuis le 11 septembre 2015, date d'envoi des convocations à la présente séance, quatre dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

**Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du prix du repas des Aînés ;
Contrat de maintenance et location de photocopieurs – refacturation auprès du CCAS.**

TRAVAUX, ASSAINISSEMENT

TRAVAUX ; Déploiement du très haut débit : conventions.

ASSAINISSEMENT ; Avenant n° 2 à la DSP de l'assainissement collectif avec le SIVOM VAL d'ALLIER.

VI – Contrat de concession SPL 277

M. le Maire indique que sur l'ordre du jour figure une délibération concernant la signature d'un contrat de concession au bénéfice de la SPL 277 ; à cette délibération avait été communiqué un projet de contrat.

Depuis l'envoi de ce document, des recherches ont été faites et le projet n'apparaît pas conforme à la volonté des élus puisque le montage du projet ne doit faire supporter ni à la commune ni à la communauté de communes VARENNES-FORTERRE la remise à niveau des équipements. Or, sur le document il est fait état d'une participation. Il s'avère donc que le contrat de concession n'est pas la bonne solution et que la commune s'orientera plutôt vers une location.

Ainsi la commune versera seulement une mise de fonds auprès de la SPL et celle-ci assurera la prise en charge de travaux selon sa capacité d'endettement.

M. le Maire informe que l'assemblée générale de constitution de la SPL 277 a eu lieu le 22 septembre dernier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de la délibération du 19 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer un contrat de concession au bénéfice de la SPL 277.

VII – Droits et redevances : tarifs 2015

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'actualisation désormais annuelle destinée à maintenir la valeur des ressources communales provenant de la perception des droits et redevances.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tarif des services communaux sera majoré de 0,26 %, taux de variation de l'indice des prix à la consommation constatée au cours des 12 derniers mois étudiés par l'INSEE.

Cette augmentation concerne :

La mise à disposition des locaux de « Loisirs et Culture », les prestations funéraires, les concessions au cimetière, la location du matériel communal, la mise à disposition des salles communales, la location des mini chalets municipaux, les droits de place, le service d'accueil des campings cars (maintien du tarif, l'automate ne rendant pas la monnaie), la restauration à domicile, l'accueil de loisirs, le tarif de portage des repas à la Crèche BRIN d'ÉVEIL (maintien du tarif 2015, la prestation n'ayant pas débuté), la demi-pension au restaurant municipal, l'accueil périscolaire et le temps d'accueil périscolaire (maintien du tarif – septembre 2015).

Un ajustement est opéré sur le service de la Médiathèque ; la responsable du service propose une légère diminution du tarif adulte et une augmentation d'un euro du tarif réduit, espérant relancer les inscriptions adultes.

M. COURTADON intervient et demande s'il y a une réelle baisse des inscriptions. M. le Maire lui répond par la négative, Mme LACOUTURE propose cette action en espérant attirer plus d'adultes et augmenter la rotation du fonds.

VIII – Bulletin municipal 2015 : contrat AXEPRO PLUS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'un contrat AXEPRO PLUS permettant la distribution des bulletins municipaux semaine 51 au prix de 631,19 € TTC pour 2 064 boîtes aux lettres (y compris les « stop pub »).

IX – Maintenance du matériel informatique : contrat annuel VICHY-BUREAU (septembre 2015, septembre 2016)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil reconduit le contrat de maintenance informatique de la Ville pour un montant de 1 661,86 €.

X – Maintenance des installations téléphoniques (Restaurant municipal, Hôtel-de-Ville et Centre Technique Municipal)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil accepte la signature d'un contrat de maintenance des installations téléphoniques prenant en compte la nouvelle configuration et l'ajout d'un autocommutateur. La maintenance est assurée pour les bâtiments suivants : Hôtel-de-Ville, Restaurant Municipal et Centre Technique Municipal pour un montant de 1 180 € H.T. (pour le Centre Technique, début du contrat le 19 décembre 2015).

XI – Budget principal pour 2015 : D.M. n° 2

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l'administration générale et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil approuve la seconde décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2015.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques, sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisation de certains investissements initialement prévus en fonctionnement et de l'inscription de travaux supplémentaires (chauffe-eau Gendarmerie, ralentisseurs, appareil photo, régulation du chauffage de la Médiathèque et chambre froide).

M. COURTADON précise que la minorité s'abstient tout comme elle l'avait fait lors du vote du budget.

XII – Budget général : amortissement des immobilisations : complément n° 4

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil fixe la durée d'amortissement des subventions versées aux personnes de droit privé et aux organismes publics.

XIII – Subventions accordées par la ville : complément n° 2

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'état des subventions votées en accordant une subvention exceptionnelle de 530 € pour l'organisation d'une course cycliste à l'UCVSP (Union Cycliste Varennes St Pourçain) et une subvention exceptionnelle de 250 € à la Société musicale ainsi qu'une subvention de démarrage au Réseau RAC (Réseau Accompagnement et Coopération).

XIV – Maintenance des logiciels de la Médiathèque : contrat de Services d'Applicatifs Hébergés

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise la signature d'un contrat de maintenance avec le prestataire assurant la fourniture du logiciel de la Médiathèque.

XV – Allocations accordées par la Ville : complément n° 2

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale du Comité des fêtes avec une attribution de 136,40 € et accorde une allocation de 500 € aux Chasseurs. M. le Maire évoque le problème des pigeons en centre-ville ; les chasseurs qui interviennent avec le lieutenant de louveterie sont des bénévoles aussi, compte-tenu du renouvellement constant de ces animaux et des quantités importantes, il est proposé de financer une partie des cartouches. Certains élus demandent si quelque chose sera fait pour les corbeaux, au printemps une chasse a eu lieu près de la Gare. Il est important de continuer l'action. Lors de la 1^{ère} intervention, 700 pigeons ont été ramassés et lors de la 2^{ème}, 400 pigeons. M. le Maire indique avoir récupéré une autorisation de pénétrer dans 2 propriétés non occupées. Il est important que chaque citoyen fasse un effort pour fermer les ouvertures où les pigeons se nichent. À noter que les agents municipaux procédaient à des piégeages ; s'ils ne le font plus, ce sera du temps de travail récupéré.

XVI – Principe d'aliénation d'un bien communal : acceptation

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise le maire à procéder aux démarches en vue de la cession d'une propriété située rue Claude LABONDE.

XVII – Approbation du cahier des charges de l'aliénation d'un immeuble et autorisation du Maire pour réaliser l'opération

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges de l'aliénation de la propriété rue Claude LABONDE et autorise le Maire à la céder à la Société GAZUR AUTOMOBILES qui propose de l'acquérir au prix maximum de l'estimation des domaines.

XVIII – Institution d'une régie d'avances et de recettes

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la création d'une régie d'avances et de recettes permettant notamment l'encaissement et l'acquisition de frais de timbres.

XXIX – Remplacement câble HTA 15 kW au poste WAVIN : convention de servitude

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil consent à l'établissement d'une servitude au bénéfice d'ERDF suite à des travaux réalisés zone de La FEUILLOUSE.

XX – Campagne « Fleurir la France » : répartition de la dotation (2015)

Sur proposition de M. ALLAIN, maire-adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme, à l'eau et l'assainissement, à l'environnement, à l'hygiène et au cadre de vie, et à l'unanimité, le Conseil fixe à 2 500 € le montant de la dotation annuelle à répartir comme suit : 1 990 € pour récompenser les maisons individuelles fleuries, 300 € pour les espaces réduits, jardinets et terrasses et 170 € pour les balcons fleuris. À noter que cette année, il y a moins de catégories et une nouvelle répartition entre les catégories des habitations fleuries.

XXI – Repas des Aînés : tarif 2015

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil, conformément à la délibération du 11 décembre 2014, fixe à 25 € le prix du repas applicable aux personnes ne remplissant pas les conditions d'accès à ce dernier.

XXII – Prestation de services ordinaires de la Caf : convention

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de la convention de prestations de services ordinaires de l'accueil de loisirs et autorise également l'intégration dans le périmètre de la convention, de l'accueil périscolaire et des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

XXIII – Projet de séjour d'intégration à destination des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} de SEGPA (2015)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 33,60 € au collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour d'intégration à destination des 6^{ème} et 5^{ème} de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).

XXIV – Saison culturelle 2016 : contrats avec les producteurs

Sur proposition de Mme CHATELAIN, maire-adjoint délégué à l'enfance, à la jeunesse, à l'enseignement, au restaurant scolaire, à la culture, à l'animation et aux loisirs, le Conseil approuve la programmation de spectacles et expositions pour la saison culturelle 2016 et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre des petites saisons culturelles.

Mme CHATELAIN indique que le budget est en baisse de 10 % avec maintien d'une activité tous les mois.

XXV – Saison culturelle 2016 : tarifs des spectacles communaux

Sur proposition de Mme CHATELAIN et à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables aux spectacles programmés par la municipalité dans le cadre de la saison culturelle 2016.

XXVI – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2015/01

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les modifications au tableau des emplois de la Ville qui consistent dans un premier temps à prendre en compte les résultats de la CAP de juin et les avancements de grade en découlant et dans un second temps, à procéder à l'ouverture d'un poste d'emploi d'avenir et un poste d'apprenti.

M. le Maire précise que le recours à un apprenti a été évoqué en Comité Technique. Les membres de ce dernier demandent à ce que le recrutement puisse se faire sur une filière transversale (type espaces verts ou restauration). Il est également nécessaire que le tuteur s'investisse énormément. M. le Maire indique que ces recrutements pourraient palier aux diminutions des dotations et améliorer la gestion prévisionnelle des effectifs de la commune.

XXVII – Délibération de mise en place du temps partiel au sein de la commune

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil fixe les règles applicables à la mise en place du temps partiel dans la collectivité.

Mme BÉLOT intervient en indiquant qu'il lui semble qu'il y a déjà des temps partiels.

Mme GIANNINA lui répond par l'affirmative mais les délibérations précédentes étaient nominatives, il convient à présent et pour l'avenir de fixer un cadre général, le Maire signant par la suite un arrêté de temps partiel.

XXVIII – SDE 03 : rapport annuel d'activité (2014)

Sur proposition du Maire, le Conseil prend acte du rapport annuel d'activité du SDE 03 de l'année 2014.

XXIX – SDE 03 : adhésion des trois communautés d'agglomération de MONTLUÇON – MOULINS - VICHY

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUÇON – MOULINS – VICHY au SDE 03.

XXX – Création d'une régie de recettes pour l'encaissement du prix du repas des Aînés

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la création d'un régie de recettes pour l'encaissement du repas des Aînés des personnes ne remplissant pas les conditions d'accès à ce dernier (conjoint n'ayant pas l'âge).

XXXI – Contrat de maintenance et location de photocopieurs : refacturation auprès du CCAS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec le CCAS en vue de la refacturation des frais de maintenance et de location du photocopieur installé dans le service et intégré au contrat global de la ville.

XXXII – Déploiement du Très Haut Débit : conventions

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires à l'implantation du Très Haut Débit sur la commune de VARENNES-sur-ALLIER.

XXXIII – Avenant n° 2 à la DSP (Délégation de Service Public) assainissement collectif avec le SIVOM VAL d'ALLIER

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature de l'avenant n° 2 à la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif qui consiste en une facturation unique et annuelle de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 45.